

David BASLE
Expert-comptable diplômé d'Etat
Inscrit au tableau de l'Ordre d'Aquitaine
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

ASSOCIATION CLEM

31 DECEMBRE 2022

*** * ***

RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION CLEM

**Siège social : 2 PLACE LEON BUYSSOU
40 110 MORCENX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la ASSOCIATION CLEM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la ASSOCIATION CLEM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des associations contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la ASSOCIATION CLEM à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont-de-Marsan, le 10 Juin 2023

Le Commissaire aux comptes

DAVID BASLE



BILAN ACTIF

Davis
ASSOC CLEM
 Commissaire aux Comptes
 Inscrit par le Tribunal de Commerce de la Cour d'Appel de Paris
 3288

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

01/01/2021

31/12/2021

ACTIF

	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	31 518,15	3 296,08	28 222,07	1 927,41
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	90,00		90,00	90,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	31 608,15	3 296,08	28 312,07	2 017,41
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	23 621,17		23 621,17	19 123,76
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	31 758,41		31 758,41	36 016,23
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	121 263,98		121 263,98	131 574,74
Charges constatées d'avance	395,97		395,97	364,36
TOTAL (II)	177 039,53		177 039,53	187 079,09
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	208 647,68	3 296,08	205 351,60	189 096,50

BILAN PASSIF

David BASSOC CLEM
Commissaire aux Comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel de Pau

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

PASSIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	15 608,91	15 608,91
Autres		
Report à nouveau	108 576,76	61 169,40
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 065,51	47 407,36
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>124 185,67</i>
		122 120,16
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	22 763,50	
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	144 883,66
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL (II)	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 168,62	49 553,55
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	22 617,58	12 225,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	681,74	401,31
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		2 730,00
	TOTAL (IV)	64 910,83
		60 467,94
Ecarts de conversion passif		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	205 351,60
		189 096,50

COMPTE DE RÉSULTAT

David BASTIEN
 Commissaire aux Comptes
 Inscrit près la Cour d'Appel de Pau
 3288 ASSOC CLEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

Du 01/01/22 au 31/12/22 Du 01/01/21 au 31/12/21

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	128 247,97	89 920,30
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	219 361,95	174 938,06
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 778,61	7 401,94
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	14,35	8,79
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	350 402,88	272 269,09

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises	21 520,52	15 159,95
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	179 705,35	103 668,81
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 444,78	1 564,76
Salaires et traitements	116 330,44	81 720,44
Charges sociales	31 440,48	24 440,16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 325,10	322,59
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4,41	9,42
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	352 771,08	226 886,13

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) -2 368,20 45 382,96

PRODUITS FINANCIERS

De participation	609,01	244,12
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	609,01	244,12

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)

RÉSULTAT FINANCIER (III - IV) 609,01 244,12

COMPTE DE RÉSULTAT

David BASILE
Commissaire aux Comptes
Inscrit près du Cour d'Appel de
5288 ASSOC CLEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-1 759,19	45 627,08
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6,80	2 830,24
Sur opérations en capital	769,12	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	775,92	2 830,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 082,24	1 049,96
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 082,24	1 049,96
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-306,32	1 780,28
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	351 787,81	275 343,45
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	353 853,32	227 936,09
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2 065,51	47 407,36

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

David BASTIE
33881 ASSOC CLEM
Commissaire aux Comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel de Pau

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 205 351,60 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -2 065,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Inscrit par le Tribunal de Commerce de Pau
3288
DAVASSOC CLEM
Comptables B.A.S.I.E.
du Cours d'Appel de Pau

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC CLEM
3288

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Diminutions acquisitions
INCORP.		Frais d'établissement et de développement			
		TOTAL			
CORP.		Autres postes d'immobilisations incorporelles			
		TOTAL			
		Terrains			
		Sur sol propre			
		Constructions			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
		Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
		Autres immos corporelles			27 620
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique	3 898			
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	3 898		27 620
FIN.		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations		90	
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL		90	
		TOTAL GENERAL	3 898		27 620

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.		Frais d'établissement & dévelop.				
		TOTAL				
CORP.		Autres postes d'immob. incorporelles				
		TOTAL				
		Terrains				
		Sur sol propre				
		Constructions				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers				
		Autres immos corporelles			27 620	
	Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier			3 898		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			31 518	
FIN.		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations			90	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL			90	
		TOTAL GENERAL			31 608	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

D 3388 - ASSOC CLEM
 Commissaire aux Comptes
 inscrit près de la Cour d'Appel de Paris

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Inst. générales agencem. amén.					
Autres immobs corporelles					
Matériel de transport			575		575
Mat. bureau et informatiq., mob.	1 971	750			2 721
Emballages récupérables divers					
TOTAL					
	1 971	1 325			3 296
TOTAL GENERAL					
	1 971	1 325			3 296

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.:							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

2288 - ASSOC CLEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	23 621	23 621	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	31 758	31 758		
Charges constatées d'avance	396	396		
TOTAUX		55 776	55 776	
renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

3088 - ASSOC CLEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	396
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	396

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 553
Autres créances	31 204
Disponibilités	
TOTAL	35 757

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

3288 - ASSOC CLEM
 Commissaire aux Comptes
 inscrit près du Cour d'Appel de Pau

Du 01/01/2021 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	37 169	37 169		
Personnel & comptes rattachés	6 838	6 838		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	12 491	12 491		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 289	3 289		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	582	582		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	60 368	60 368		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

3208 - ASSOC CLEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 363
Dettes fiscales et sociales	10 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	59
TOTAL DES CHARGES À PAYER	38 952

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

DA288 - ASSOC CLEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

David BASTIE
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Pau